

Zeitschrift: Schweizer Film = Film Suisse : offizielles Organ des Schweiz. Lichtspieltheater-Verbandes, deutsche und italienische Schweiz

Herausgeber: Schweizer Film

Band: - (1935)

Heft: 24

Artikel: A la Compagnie générale

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-733062>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 11.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

A la Compagnie Générale

Dans un article paru dans notre dernier numéro, et intitulé « Trop de salles de cinéma », notre rédactrice en chef, parlant de la Compagnie Générale, disait : « cette pauvre Compagnie qui, passée en d'autres mains, devait si mal finir ». Il est bien entendu que Mme Elie pensait à MM. Widmer & Cie et non pas à la direction actuelle, dont on pouvait lire de nombreux éloges dans le texte allemand du même numéro.

En deux mots...

— On sait qu'à Genève la commission de censure des films avait interdit la projection du film « Cléopâtre ». Or, EOS ayant recouru au Conseil d'Etat contre l'interdiction prononcée, plusieurs conseillers d'Etat ont été appelés à juger ce film, qui a été soumis à leur appréciation au Cinéma Capitoile.

Le public apprendra avec satisfaction qu'à la suite de cette séance l'interdiction a été levée et qu'ainsi les amateurs de beau cinéma pourront, à leur tour, admirer ce film merveilleux.

— La Fox vient d'engager et de placer sous contrat une jeune danseuse new-yorkaise, Frances Grant, qui débutera dans « Doubling Thomas » (Le soupçonneux Thomas), que B. G. De Sylva prépare pour Will Rogers.

— Wendie Barrie, la nouvelle vedette de la Fox, est décidément « internationale »; que l'on en juge : Elle est née à Hong-Kong, en Chine, de parents anglais. Elle fut élevée en Suisse et débuta dans un film anglais. Elle travaille maintenant pour une maison américaine.

— Herbert Mundin a été choisi pour jouer un rôle important dans le film Fox « Heavens Gate » (Aux Portes du Ciel), dont les vedettes sont la petite Shirley Temple et Lionel Barrymore.

— « Le monde en marche », la merveilleuse production Fox, et « Si j'étais le patron », le film si gai de Pathé Natan, ont remporté à Lausanne un formidable succès.

Revue de la Presse

Du « Courrier de Genève », sous la signature de M. l'abbé Chamonix :

Un nouveau cinéma ?

Un bruit court en ce moment dans les milieux cinématographiques de Genève : les catholiques cherchent des capitaux pour une salle nouvelle de « bon cinéma ». On donne même des détails d'une étrange précision : c'est l'ancienne Banque de Genève qui serait transformée et aménagée, et d'importants capitaux auraient été trouvés. Je n'aurais évidemment pas parlé de ces bobards dans notre page du Cinéma si je n'avais été questionné à plusieurs reprises, ces dernières semaines, et si un journal professionnel n'y avait fait une allusion discrète. Et puis, tenez-vous bien, j'ai reçu la visite d'un représentant d'une grande firme d'appareils sonores qui croyait dur comme fer que j'étais en train de monter un « affaire » !

Je comprends très bien comment est née cette idée chez quelques-uns : le Courrier publie régulièrement sa page hebdomadaire de Cinéma et Lux-Film commence une carrière que nous dési-

rons tous pleine de succès avec « La Relève ». Donc, les catholiques font du cinéma. Donc, ils vont lancer une affaire... Or, cela effraie les détenteurs de trouver un nouveau concurrent. Et de clamer leur effroi...

Or, qu'ils se rassurent et que le Film Suisse les rassure : les catholiques de Genève ne pensent nullement à créer une nouvelle salle spécialisée dans le « bon cinéma ». Lux-Film continuera son exploitation du film réduit et dans quelques salles paroissiales passeront les productions catholiques en format sonore standard, sans devenir une exploitation régulière professionnelle : personne n'a à craindre quelque chose d'une exploitation semblable qui s'adresse à un public très spécial et ne fait pas concurrence à l'exploitation professionnelle.

J'ai plus loin : je crois, avec Mme Eva Elie, auteur de l'article incriminé dans le Film Suisse, qu'il y a trop de salles de cinéma dans notre ville : dix-huit, si je ne me trompe. C'est trop, beaucoup trop pour notre petite cité. Notez que je ne dis pas cela au hasard, mais après avoir enquêté discrètement auprès de quelques directeurs. Je connais telle salle qui en ces deux premiers mois de 1935, boucle par un déficit assez appréciable. Le cinéma n'est pas la poule aux œufs d'or que certains imaginent : les frais de location de salles sont souvent énormes et les films ne rapportent pas toujours les frais de garantie. Aussi, les liquidations de sociétés cinématographiques sont-elles fréquentes. De plus, une grosse partie de la population boude encore le cinéma. Au temps du muet, nous dit Mme Eva Elie, le 7 % seulement fréquentait les cinémas. Cette proportion a certainement augmenté avec le sonore, insuffisamment néanmoins pour que toutes les salles puissent réaliser d'honnêtes et légitimes bénéfices.

Dans ces conditions, la création d'une nouvelle salle serait une folie. Je ne donnerais pas un centime pour une affaire de ce genre et je ne crois pas qu'elle trouverait les appuis officiels nécessaires de l'autorité religieuse. Autre chose serait la transformation d'une salle existante en salle spécialisée : mais je n'ai pas l'impression qu'un directeur envisage pareille éventualité.

Donc, je ne ferai pas de capitaux et les commerçants qui me rendraient visite seront bien accueillis, évidemment, mais en seraient pour leurs frais...

Histoires cinématographiques...

Surproduction !

Le succès de la petite Shirley aura probablement des conséquences aussi catastrophiques que le succès de Bébé Leroy.

Sait-on combien de mères aveuglées par l'amour de leur progéniture et, il faut bien l'avouer, par amour de l'argent, sont venues se fixer à Hollywood au cours des derniers douze mois, traînant derrière elles un « espoir » en bouton ? Sept mille !

Sept mille, pas une de moins et même quelques-unes de plus ! Or, la cité du cinéma possédait, on s'en doute, dans sa population propre, un certain nombre de jeunes aspirants à la gloire. Il est donc facile de voir que la proportion de ceux qui sont destinés à regagner, déçus et humiliés, leur province, est formidable... Quelque chose comme 99,75 % ! (Non, on n'en compte pas un en moreaux.)

Albert Préjean, qui adore les gosses et que la vue d'un enfant sur le plateau rend furibard, dit souvent :

« Je pilerais volontiers les parents qui sont assez dépourvus d'amour-propre pour charger un môme de gagner leur vie ! »

Il aurait fort à faire en Californie !...

Voilà longtemps que vous attendiez un film comme celui-là !

LA SUPERPRODUCTION
PARAMOUNT QUI BAT ACTUEL-
LEMENT TOUTS LES RECORDS
DE RECETTES A NEW-YORK,
LONDRES, PARIS
ET BERLIN



C'est
un film
Paramount

Mise en scène de Henry Hathaway

Les trois lanciers du Bengale

CARY COOPER
FRANCHOT TONE
RICHARD CROMWELL
SIR GUY STANDING
KATHLEEN BURKE

MONOPOLE :
Eos-Film, Bâle
SOCIÉTÉ ANONYME

Le fiancé de Greta Garbo

Est-ce un cas d'envoûtement, une forme d'obsession amoureuse, ou le fait d'un plaisantin ? Toujours est-il qu'un jeune soldat, récemment appelé à servir dans une caserne de Paris, se prétend, le plus gravement du monde, fiancé à Greta Garbo. Il l'a rencontrée, explique-t-il, lors de son dernier séjour à Paris, dans la rue. Il l'a reconnue, lui a parlé, et le coup de foudre a été réciproque. Maintes fois, ils se sont vus dans le plus grand secret, et c'est sûr et certain qu'au soir de son service militaire terminé, il partira pour Hollywood, où Greta l'attend avec une vive impatience. Et ils se marieront.

Naturellement, ses camarades ne se font pas faute de blaguer abondamment ce « bleu » si extraordinairement présomptueux, et les anciens affirment que l'adage bien connu « les bleus sont culottés d'année » n'a jamais été plus vrai. Mais peut-être, malgré tout, le fiancé de Greta Garbo jouit-il dans la chambre d'un certain prestige...

Quant à l'adjudant, qu'on informait de cette nouvelle sensationnelle, il réfléchit un instant, puis, fronçant les sourcils :

« Greta Garbo... Greta Garbo... Attendez donc, il me semble que je connais ce nom-là. Greta Garbo ! Ça serait-y pas une espionne ? »

Voir grand !

Cecil B. de Mille a une direction particulière pour les films à grand spectacle. Quand s'agit d'être entouré de lui les célébrités des civilisations antiques, une figuration de 10.000 personnes, les personnages de Judée et de Palestine qui entourent le Christ, le réalisateur des grands sujets bibliques ne se tient plus de joie.

On sait combien de Mille voit grand. Dans « Le Roi des Rois », Cecil B. de Mille devait tourner une scène avec les douze apôtres. Il demanda à son régisseur si les apôtres avaient été convoqués. Apercevant alors douze bonshommes réunis là pour les besoins de la cause, Cecil B. de Mille s'écria :

« C'est ça, les apôtres que je vous ai demandés ?... Mais il m'en faut cinquante... il m'en faut cent ! »

L'histoire ne dit pas si le régisseur s'empressa d'aller chercher sur l'heure le complément des « douze apôtres », demandé par Cecil B. de Mille.

Une demeure définitive

Charles Vanel, Mary Marquet, Victor Francen, Arlette Marchal, René Pujol, ont déménagé récemment. Nous ne vous dirons pas auquel d'entre eux est arrivée cette « souriante » aventure. Sur la façade d'un immeuble de belle apparence et bien situé, se balança l'écriteau annonçant un appartement libre. Le locataire éventuel se présente. Pas de cerbère dans la loge, mais derrière la vitre, un nouvel écriteau, qui le fit reculer d'épouvante et s'enfuir pour ne plus revenir :

Maison X...
Convuls de toutes classes.
Embaumements.
Enterrements à Paris,
en Province et à l'étranger.
Tous les cultes.

Si vous doutez de cette histoire, allez plutôt vérifier sur place : la funèbre pancarte est toujours accrochée au brise-bise de soie rose.

Handelsregister - Registre du Commerce - Registro di Commercio

— La raison ci-après est radiée d'office ensuite de faillite :

Location de films. — 11 février. Jean Prob. location de films, à Genève (F. o. s. du c. du 30 octobre 1934, page 2995).

— Prises de vues cinématographiques, etc. — 19 février. La société en commandite Jean-M. Aymar & Cie, prises de vues cinématographiques et tout ce qui concerne la branche, à Genève (F. o. s. du c. du 19 novembre 1928, page 2199), est dissoute depuis le 1er janvier 1931. Sa liquidation étant terminée, cette société est radiée.

Reklamefilme. — 20. Februar. Die Firma Maar, Reklameverlag, in Basel (S. H. A. B. Nr. 188 vom 13. August 1932, Seite 1566), Fabrikation und Vertrieb von Reklamefilmen, wird infolge Wegfalls der hiesigen Vertretung — der Inhaber wohlt im Auslande — von Amtes wegen gelöscht.

— 21. Februar. Philips-Lampen-Aktiengesellschaft, in Zürich (S. H. A. B. Nr. 62 vom 15. März 1934, Seite 686). Der Verwaltungsrat hat Kollektivprokura erteilt an Werner Denzler, von Wetzikon, in Zürich; Jean Ryser, von Affoltern i. E. (Bern), in Küssnacht (Zürich); Emil Schenker, von Boningen (Solothurn), in Zürich, und Wilhelm Schmid, von Lax (Wallis), in Zürich. Die Genannten zeichnen zu zweien unter sich oder je mit einem der übrigen Zeichnungsberechtigten der Gesellschaft.

— 22 février. La société anonyme dite Capitale S. A., ayant son siège jusqu'à Genève (F. o. s. du c. du 30 avril 1934, page 1054), a dans son assemblée générale du 22 décembre 1934, décidé de transférer son siège à Yverdon (F. o. s. du c. du 28 janvier 1935, page 245). Elle est en conséquence radiée du registre du commerce de Genève.

— 25. Februar. Unter der Firma Eoseop A. G. Film-Aufnahme- und Kopier-Anstalt bildet sich auf Grund der Statuten vom 18. Februar 1935, mit Sitz in Basel, auf unbeschränkte Dauer eine Aktiengesellschaft zur Ausführung kinematographischer Aufnahmen, zum Entwickeln und Kopieren von Normal- und Schmalfilmen und zur Beteiligung an andern Unternehmungen. Das Grundkapital beträgt Fr. 20.000, eingeteilt in 20 Namenaktien zu Fr. 1000. Die Bekanntmachungen erfolgen im Schweizerischen Handelsausblatt. Der Verwaltungsrat besteht aus einem oder mehreren Mitgliedern. Als einziges Mitglied des Verwaltungsrates wurde gewählt Robert Rosenthal-Spiegel, Kaufmann, von und in Basel; er führt Einzelunterschrift. Geschäftslokal: Reichensteinerstrasse 14.

— Kinematograph. — 28. Februar. Inhaber der Firma Erhard Ritschard, in Zürich 4, ist Erhard

Ritschard-Licin, von Bern, in Zürich 2. Kinobetrieb, Badenerstrasse 9.

— 28 février. La raison suivante est radiée d'office ensuite de faillite :

Raoul Siegrist, à Lausanne, exploitation de cinéma (F. o. s. du c. du 24 novembre 1934).

— Tonfilmtheater. — 4. März. Die Einzelfirma Fritz Grossniklaus, Betrieb des Tonfilmtheaters Tannenhof mit Sitz in Dürrenast, Gemeinde Thun (S. H. A. B. Nr. 64 vom 19. März 1931, Seite 595), wird infolge Verkaufes des Geschäftes im Handelsregister gelöscht.

Etat de collocation

Failli :
La Compagnie d'Exploitation de salles cinématographiques E. X. S. A., rue de Rive 4, à Genève. L'état de collocation des créanciers de la faillite sus-indiquée peut être consulté à l'office des faillites.

Anlage von Kollokationsplan und Inventar
Gemeinschuldner : Schenello Umberto, 1891, Vertreter und Kino, Rheinfelden. Auflage : 2, bis 12. März 1935.

Verhandlung über ein Nachlassstundungsbegehren
Den Gläubigern des Kohler-Wirz Manfred. Kino Capitol, in Solothurn, wird hiernach zur Kenntnis gebracht, dass die Verhandlung über das vom Schuldner eingereichte Nachlassstundungsbegehren stattfindet, Dienstag, den 19. Februar 1935, vormittags 8 Uhr, vor Amtsgericht Solothurn-Lebern in Solothurn, Antheus I. Stock. Anbringen können bei der Verhandlung mündlich oder vorher schriftlich gemacht werden.

Solothurn, den 13. Februar 1935.

Der Gerichtsstathalter von Solothurn-Lebern : Dr. P. Rueffli.

Nachlassstundung und Aufruf zur Forderungseingabe

Schuldner : Kohler-Wirz Manfred, Kino Capitol, in Solothurn. Datum der Stundungsbevilligung : 19. Februar 1935. Sachwalter : K. Studer, Notar, Ringstrasse, Solothurn.

Eingabefrist : Bis und mit 15. März 1935. (Die Eingaben sind Wert 19. Februar 1935 zu berechnen). Gläubigerversammlung : Dienstag, den 2. April 1935, nachmittags 2 1/2 Uhr, auf dem Bureau des Konkursamtes Solothurn.

Aktenaufgabe : Während 10 Tagen vor der Versammlung beim Sachwalter.

Un événement :

Les deux plus grandes vedettes du cinéma français dans le même film !

PATHE-NATAN
PRESENTE

GABY MORLAY
ET
CHARLES BOYER

DANS

LE
BONHEUR

D'APRÈS LE DRAME DE HENRY BERNSTEIN

FILM DE MARCEL L'HERBIER

AVEC
PAULETTE DUBOST

ET

MICHEL SIMON



Monopole Pathé Films S. A. - Genève

A VENDRE

un appareil cinématographique de
prise de vues

avec 3 châssis (120 m.) et 3 objectifs (différents foyers), état de neuf.

un petit appareil de
prise de vues

pour amateur, automatique, 15 m.

Offres sous chiffre 129 à l'Administration du Schweizer Film Suisse, Terreaux 27, Lausanne.